



Congés payés pendant le mois de reclassement suite a inaptitude m

Par **jean1958**, le **25/04/2014** à **14:47**

Bonjour a tous sur le forum

je m explique

j ai été déclaré inapte a la 1ere visite de reprise par le médecin du travail.

j ai posé des congés acceptés avant la 2eme visite qui aura lieu le 6 mai 2014

pendant le mois qui suit et ou l employeur ne me rénumere plus peut il me refuser de poser le solde de mes congés payés?

Il me reste 20 jours a prendre.

Merc a tous pour votre réponse

ps :je suis cadre commercial avec forfait jours.

Par **P.M.**, le **25/04/2014** à **19:25**

Bonjour,

Si je comprends bien, vous n'avez pas été déclaré inapte définitivement dès la première visite pour danger immédiat...

L'employeur ne peut pas vous imposer de prendre des congés payés pendant le mois consacré au reclassement mais ça peut résulter d'un commun accord...

De toute façon, qu'il vous paie les congés pris à ce moment là ou ultérieurement, je ne vois pas la différence pour lui...